



Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021

Assemblée présidée par Alexandre Ratzé, syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, secrétaire communal, et Noémi Zizza, apprentie

Présents : 42

Majorité absolue : 22

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2021
2. Règlement communal sur les finances
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. Approbation des statuts révisés du Réseau Santé du Lac (RSL)
4. Approbation des statuts révisés de l'Association des communes des Services sociaux Lac
5. Budgets 2022
 - 5.1 Compte de résultat
 - 5.2 Budget des investissements
 - a) Agrandissement de l'école de Courtion : transformation et assainissement du bâtiment A, extension du bâtiment B-C ; crédit y relatif
 - b) Remise en état du terrain de football du Nitou et amélioration de son éclairage ; crédit y relatif
 - c) Bâtiment communal de Cormérod, changement de chauffage ; crédit y relatif
 - d) Réaménagement des extérieurs du Centre communal ; crédit y relatif
 - e) Aménagement d'un trottoir à la route de Courtepin (secteur La Charrue) ; crédit y relatif
 - f) Participation communale aux rénovations et agrandissements des homes du Réseau Santé Lac
 - 5.3 Rapport de la commission financière
6. Divers et communications.

A. Ratzé : « Mesdames, Messieurs, bonsoir,

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée communale dite des budgets. Je vous remercie de vous être déplacés pour débattre de sujets touchant notre collectivité et prendre des décisions sur des projets importants pour les années à venir.

La situation sanitaire joue au yoyo depuis quelque temps, passant de l'espoir d'un retour assez rapide à la normale pour finalement nous ramener à la réalité d'une nouvelle vague de restrictions et de perspectives pas très joyeuses pour cette fin d'année. Malgré tout, bien que le Conseil communal regrette l'annulation, pour la seconde année consécutive, du traditionnel Noël des Aînés qui aurait dû avoir lieu hier, nous devons regarder vers l'avant. C'est pourquoi ce soir, vous pourrez entre autres vous prononcer sur le budget 2022 et serez également informés en quelques mots du programme de législature que le Conseil communal a élaboré pour la période 2021 - 2026, ainsi que du plan financier des investissements qui en découlent. Toutefois, par respect des restrictions édictées pour lutter contre cette pandémie, nous devons renoncer à la tenue du traditionnel verre de l'amitié en fin d'assemblée. Je suis sûr que tout le monde comprendra cette décision et espère comme moi que cette tradition pourra à nouveau très vite se vivre de manière conviviale et détendue.

Les personnes suivantes se sont excusées pour cette assemblée : Otto Schöb et Philippe Stempfel.

Ce soir, je salue la présence de la presse qui est représentée par Mme Cordula Blanc, du journal « *Freiburger Nachrichten* ».

Je voudrais également saluer tout particulièrement un nouveau citoyen suisse qui a reçu dernièrement le droit de cité communal à Misery-Courtion. Il s'agit de Nicolas Tartenson. Je me réjouis de l'accueillir parmi nous ce soir et de lui remettre un petit présent.

Applaudissements.

C'est par ces quelques mots que je déclare cette assemblée ouverte.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 26 novembre 2021, par affichage aux piliers publics ainsi que par le bulletin communal. Cette convocation était également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques concernant le tractanda de cette assemblée ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés, et également d'annoncer votre nom et votre prénom. Toujours pour les raisons que l'on

connaît, vous ne pouvez pas prendre le micro dans vos mains, mais ce sera une collaboratrice de l'administration qui vous le tiendra à distance raisonnable. Merci pour votre compréhension et pour votre collaboration.

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Laurence Zizza pour la partie droite de la salle et Aurore Monney pour la partie gauche de la salle, y compris les rangs du Conseil communal et moi-même. A noter que le secrétaire communal ainsi que la caissière communale, tout deux présents à cette table, n'ont pas le droit de vote. Si d'autres personnes présentes dans la salle ne sont pas citoyennes de Misery-Courtion, je leur demande de se manifester maintenant afin qu'elles ne soient pas comptées parmi les votants.

Y a-t-il d'autres propositions pour les scrutateurs ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. Je vous prie de compter le nombre d'ayants-droits présents et de communiquer rapidement le nombre à notre secrétaire. »

Point 1 de l'ordre du jour : Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2021

A. Ratzé : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de remarque, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal du 21 juin 2021 tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée. Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 40 oui 0 non 2 abstentions

Le procès-verbal est accepté par 40 oui.

Je remercie notre secrétaire Olivier Simonet pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement communal sur les finances

A. Ratzé : « Comme annoncé lors de l'assemblée du 21 juin dernier au moment d'accorder au Conseil communal des délégations de compétence en matière financière, un règlement des finances doit être établi, selon ce que prévoit la nouvelle Loi sur les finances communales. Ce règlement contient justement des dispositions pour fixer les seuils de compétence du Conseil communal. Je précise qu'une fois ce règlement en vigueur, s'il est approuvé ce soir, il remplacera les délégations de compétence votées le 21 juin. Vous avez pu prendre connaissance du texte de ce règlement dans le bulletin communal distribué fin novembre, mais je dois y apporter une modification. Il s'agit de l'art. 8 al. 1a, j'y reviendrai dans un instant. Je vous propose de passer maintenant en revue ce projet de règlement. »

A. Ratzé passe en revue, sans les lire, les différents articles du règlement. Pour l'art. 8 alinéa 1a, A. Ratzé explique que le Conseil communal a jugé que le montant initialement prévu pour les transactions immobilières était un peu bas au vu des prix actuellement pratiqués, c'est pourquoi il propose d'ajuster ce montant à Fr. 150'000.- au lieu des Fr. 50'000.- qui figuraient dans la version publiée dans le bulletin communal et sur internet.

Il explique que la raison est que, lors d'éventuelles acquisitions de terrain pour des réalisations de trottoirs ou d'autres projets communaux, le Conseil communal serait rapidement limité avec le montant de Fr. 50'000.- qui était prévu dans le règlement et pour ce faire, si le montant était plus haut, le Conseil communal devrait convoquer une assemblée extraordinaire juste pour un objet ou attendre l'assemblée prochaine, ce qui pourrait relativement freiner la concrétisation des projets d'une manière assez conséquente.

A. Ratzé ouvre la discussion au sujet de ce règlement communal sur les finances.

La parole n'est pas souhaitée.

A. Ratzé : « S'il n'y a pas d'autre question, je cède la parole à la commission financière qui, selon la loi, doit préavisier ce projet de règlement avant qu'il soit soumis au vote de l'assemblée. »

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler lit le rapport de la commission financière (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission propose à l'assemblée communale d'approuver le règlement tel que proposé.

A. Ratzé : « Merci pour cette prise de position. Si la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le règlement sur les finances communales tel que présenté, avec la modification de l'art. 8 al. 1a (compétence fixée à Fr. 150'000.-) se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat : 42 oui 0 non 0 abstention

Le règlement des finances, avec la modification proposée à l'art. 8 al. 1a est accepté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Point 3 de l'ordre du jour : Approbation des statuts révisés du Réseau Santé du Lac (RSL)

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Christophe Frossard, responsable du dicastère de la Santé et des Affaires sociales. »

Christophe Frossard : « Rassurez-vous, je ne vais pas vous présenter tous les statuts révisés du Réseau Santé Lac, mais uniquement quelques articles essentiels. Dans le cadre de diverses révisions et de l'introduction de MCH2 au 1^{er} janvier 2022, les associations de communes doivent réviser leurs statuts. Lors de l'assemblée des délégués du Réseau santé du Lac du 24 juin 2021, les modifications des statuts ont été approuvées par une large

majorité et acceptées par les délégués des communes membres. Diverses terminologies ont été modifiées ainsi que des ajustements du contenu. »

C. Frossard passe en revue les statuts révisés et commente les changements principaux qui sont projetés à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

Jacques Berset : « Est-ce qu'il y a un représentant de Misery-Courtion au sein du comité du RSL ? »

C. Frossard : « Oui, il s'agit d'Olivier Simonet. »

A. Ratzé : « Je remercie Christophe pour sa présentation. S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent les statuts révisés du RSL tels que présentés se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat : 42 oui 0 non 0 abstention

Les statuts révisés du RSL sont approuvés à l'unanimité. »

Point 4 de l'ordre du jour : Approbation des statuts révisés de l'Association des communes des Services sociaux Lac

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je passe à nouveau la parole à Christophe Frossard, qui est également président de l'Association des Services sociaux de notre district. »

C. Frossard : « J'apporte toutefois une petite précision, ce sont les Services sociaux de l'Association des communes du Lac, car il y a encore plusieurs services sociaux au niveau du district qui devront fusionner dans un avenir à moyen terme. La révision totale des statuts de l'Association des Services sociaux des communes du Lac au 1^{er} janvier 2022 doit être approuvée par les assemblées de chaque commune membre. »

C. Frossard passe en revue les statuts révisés et commente les changements principaux qui sont projetés à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

Michel Monnet : « Pour quelle raison sont supprimées les mentions de présidente, les formulations au féminin ? »

C. Frossard : « Pour des conditions d'allègement des statuts. »

Verena Von Holzen Schöb : « C'est sur le même sujet, je ne trouve pas correct de supprimer ces formulations. »

C. Frossard : « Ça a été validé par l'assemblée des délégués. Je prends note de votre remarque. »

J. Berset : « Je voulais savoir si dans les deux associations on ne touche pas aux clés de répartition, au système péréquatif ? »

C. Frossard : « Non. »

A. Ratzé : « Merci Christophe. S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent les statuts révisés de l'Association des Services sociaux Lac tels que présentés se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat : 40 oui 0 non 2 abstentions

Les statuts révisés des Services sociaux Lac sont approuvés par 40 oui. »

Point 5 de l'ordre du jour : Budgets 2022

A. Ratzé : « Le règlement des finances n'est pas le seul changement qui intervient dès le 1^{er} janvier 2022 dans le domaine des finances communales, ceci suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales. Un nouveau plan comptable a dû être introduit, déjà pour ce budget 2022, qui amène de nouvelles rubriques comptables ou quelques inversions entre dicastères pour celles qui existaient déjà. Vous allez vous en rendre compte lorsque je passerai au commentaire détaillé du budget. Ce nouveau plan comptable baptisé MCH2 pour « modèle comptable harmonisé 2 » s'accompagne aussi d'une façon différente d'appréhender les ressources financières de la Commune, à savoir que le patrimoine communal doit être réévalué. Cette réévaluation génère une réserve qui sert à compenser les éventuels déficits, puisque la limite de 5% de déficit maximum a été supprimée. Il appartiendra aussi à la Commune de se doter de toute une série d'outils d'analyse de sa capacité financière pour investir, alors que ces outils étaient jusqu'à présents fournis par le Service des communes.

Après ces quelques constatations, je vais passer au commentaire du budget 2022. Je rappelle que les postes avec un astérisque sont des charges liées pour lesquelles nous ne pouvons intervenir. Je ne m'arrêterai que sur les points demandant explications, puisque le budget 2022 était intégralement à disposition sur le site internet communal, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. »

A. Ratzé commente ensuite les différents changements par rapport aux années précédentes.

J. Berset : « Pour l'école de Cormérod, il y aura aussi des investissements. Par rapport aux loyers encaissés et aux frais, on est en déficit, mais de combien est l'investissement ? Je vois Fr. 31'000.- et revenu Fr. 33'000.-, ça vient de quoi ? »

A. Ratzé : « En l'occurrence, il faudrait adapter ces loyers à la hausse si on voulait absolument équilibrer ce compte-là. Si le bâtiment devait générer un certain rendement, il faudrait le passer au patrimoine financier selon MCH2 et si on le passe à ce patrimoine on ne pourrait justement pas faire d'investissement, ce serait directement reporté au compte de l'année d'exercice en cours et c'est pour cette raison que nous avons décidé de laisser ça comme ça. »

Conrad Aeby : « Une question concernant l'aide sociale, je suis étonné de voir qu'il y a une diminution entre le budget 2021 et 2022, alors que deux éléments devraient influencer ces chiffres, à savoir la crise Covid et une augmentation de la population. Avez-vous une explication sur la diminution de ce compte ? »

A. Ratzé : « Effectivement, je vous suis dans cette réflexion, mais ce sont des montants donnés par l'Etat, que nous devons inscrire dans notre budget, nous n'avons pas de mainmise sur ces chiffres, mais la question est pertinente. »

A. Ratzé : « J'ouvre la discussion sur ce budget de fonctionnement 2022, budget qui, toujours selon la nouvelle loi sur les finances, doit désormais se nommer *Compte de résultats* ».

La parole n'est pas demandée.

A. Ratzé explique à l'écran l'évolution des charges liées avec un tableau comparatif (ci-joint).

Pierre-Alain Brülhart : « C'est intéressant de voir cette évolution, mais comment sont calculées les charges liées, en fonction de la fortune de la Commune, des revenus, de la fiscalité ? Est-ce qu'il y a aussi la péréquation entre les communes ? »

A. Ratzé : « Toute une série de paramètres est utilisée et ils ne sont pas tous les mêmes selon les domaines dans lesquels on se trouve, si on est dans les hôpitaux ou les écoles ce ne sont pas les mêmes critères. A contrario, on touche aussi des éléments de péréquation des ressources et des besoins, on a environ Fr. 800'000.- (je dis ce montant de tête) qui nous reviennent par la péréquation.

S'il n'y a pas d'autre question, je vais céder la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission financière (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission propose à l'assemblée communale d'approuver le budget du compte de résultat 2022 tel que proposé.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le budget de résultat 2022, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 42 oui 0 non 0 abstention

Le budget de résultat 2022 est approuvé à l'unanimité. Le Conseil communal vous remercie pour votre confiance.

Nous pouvons passer maintenant aux différents investissements. »

Point 5.2 a) de l'ordre du jour : Agrandissement de l'école de Courtion : transformation et assainissement du bâtiment A, extension du bâtiment B-C ; crédit y relatif

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Sabine Haymoz, responsable du dicastère des bâtiments. »

S. Haymoz : « Bonsoir à tous. On va parler de l'agrandissement et de la rénovation des bâtiments scolaires de Courtion. Le projet est d'agrandir le bâtiment 27 et de rénover l'ancienne école qui est le bâtiment 31, de créer un Accueil extrascolaire qui est dans l'ancien restaurant et de changer le système de chauffage. »

S. Haymoz présente à l'écran ce projet (cf. présentation ci-jointe).

Conrad Aeby : « Une question concernant l'investissement pour l'ancien bâtiment. Est-ce qu'un bureau conseil vous a guidés pour ces travaux, vu le montant, est-ce qu'il y aurait d'autres solutions ? »

S. Haymoz : « Il y a un bureau d'architecte qui fait ça avec nous. »

C. Aeby : « A-t-on imaginé de raser le bâtiment 31 et de le construire à nouveau ? »

S. Haymoz : « Non, car c'est un bâtiment protégé. »

Roger Stucky : « Vous avez pensé mettre quoi comme chauffage ? »

S. Haymoz : « Le chauffage qui a été prévu est une pompe à chaleur. »

Philippe Prisse : « Est-ce qu'une future extension du nouveau bâtiment est encore possible ? »

S. Haymoz : « Non, car ensuite on est en zone agricole. »

P. Prisse : « Mais si un jour il faut changer la zone car c'est vraiment nécessaire, est-ce que ce serait possible ? »

S. Haymoz : « Pour le moment, nous n'avons pas cherché de solutions pour dans 10 ans. »

Ivan Matic : « Je n'ai pas vu les honoraires d'architecte. »

S. Haymoz : « Le montant figure dans les frais secondaires. »

Aurore Monney : « Avez-vous prévu de refaire une nouvelle place de jeux, puisque l'extension sera sur la place de jeux actuelle ? »

S. Haymoz : « Oui, une solution sera trouvée pour la place de jeux, elle ne sera pas supprimée. »

Pierre-Alain Brülhart : « Quel chauffage il y avait jusqu'à maintenant ? Est-ce qu'il ne fonctionne plus ? »

S. Haymoz : « C'est un chauffage à mazout. Il est sous-dimensionné par rapport aux deux écoles actuelles, donc il serait insuffisant pour le troisième agrandissement et dans tous les cas, nous devons passer à une énergie renouvelable. »

P.-A. Brülhart : « Et vous avez pensé à mettre des panneaux solaires ? »

S. Haymoz : « Pour le moment, les panneaux solaires ne sont pas d'actualité. Il y a pas mal de choses sur le toit, l'été l'école est vide pendant 4 mois et aussi les heures où l'école est utilisée ne sont pas idéales. On y pense, comment faire au mieux, mais ce sera pour une prochaine fois. »

P.-A. Brülhart : « Je profite qu'on parle d'investissement pour parler de la construction d'un parking soit souterrain, soit autour pour ceux qui viennent amener leurs enfants à l'école, il y a des voitures sur les trottoirs à tire larigot, les bus scolaires. Du moment qu'on doit construire, autant faire aussi un parking, car l'encombrement de la route autour de cette école, c'est assez sport. »

S. Haymoz : « Je suis d'accord que c'est assez sport. »

J. Berset : « Est-ce qu'on aurait pu avoir un système à pellets et penser plus globalement avec l'église, pour un système avec un chauffage à distance pour la zone d'intérêt public. »

S. Haymoz : « On n'est pas propriétaire de l'église. Ce n'est pas un bâtiment qui écologiquement serait intelligent de chauffer pour cet immense volume. J'ai pensé au chauffage de l'école et non de l'église où on pourrait mettre une veste pour aller à la messe pendant une heure. »

J. Berset : « Il s'agit d'une question énergétique globale, pas d'utilisation. »

S. Haymoz : « Pour l'instant ce n'est pas prévu. Pour le parcage, on a pensé à ces problèmes et il y aura quand même quelque chose qui va être fait mais pour le moment c'est encore en réflexion. »

J. Berset : « Encore une remarque sur les panneaux solaires, c'est la production d'électricité qui est importante et non l'utilisation de l'école. L'électricité peut être exportée dans le réseau, il faut se rendre compte que les besoins vont augmenter et qu'il faudra créer des sources d'énergie. »

S. Haymoz : « Pour le moment, durant cette législature nous allons plutôt regarder pour mettre des panneaux solaires ailleurs. Il y a des choses en cours, ce qui n'est pas prévu pour l'instant ne veut pas dire qu'il ne le sera jamais. »

R. Stucky : « Je reviens encore sur les panneaux solaires, vous avez dit que vous deviez refaire le toit de l'ancienne école, donc n'oubliez pas de regarder pour des panneaux solaires. Les pompes à chaleur consomment énormément d'électricité. »

S. Haymoz : « On aménage l'intérieur du toit, on ne le refait pas. »

R. Stucky : « Vous avez fait un calcul, vous vous rendez compte de ce que ça va consommer ? S'il faut poser ces panneaux solaires dans 2-3 ans, je pense qu'il faut bien y réfléchir. »

S. Haymoz : « Tout ça a été étudié dans le projet d'investissement, nous avons un dossier avec tout ce qui est indiqué. On va y réfléchir. »

Albert Brand : « Quel est le timing, quand pensez-vous démarrer et mettre à l'enquête ? Et les besoins sont des projections faites par vous-mêmes ou par le Canton, a-t-on vraiment besoin de ces classes ? La population vieillit aussi un peu. »

S. Haymoz : « On aimerait bien que la mise à l'enquête soit bonne en fin d'année 2022 et l'idéal serait de pouvoir emménager en 2024, quand finit le bail avec l'ancien restaurant. Maintenant les raisons sont d'éviter d'être soumis à ces délais pour ne plus se dire est-ce que ça va jouer ou pas. De plus, si le restaurant peut redevenir un restaurant ce n'est pas plus mal et selon les projections du Canton, qui sont soit basse, moyenne ou haute, on s'est basé sur la projection moyenne qui augmente, pas en flèche mais ça augmente constamment. Vous avez vu la dernière page du bulletin communal, on n'a jamais eu autant de bébés. Maintenant ce ne sont plus des vagues, mais ça augmente toujours un peu, donc il faudra toujours de la place. De toute façon, il faut investir dans l'ancien bâtiment et refaire les appartements et en déménageant l'accueil extrascolaire et les classes d'ACM-ACT, on règle le problème d'être locataires. Sinon on doit faire l'ACM dans les classes normales, ce n'est pas idéal. On doit isoler le toit, donc même sans ce projet on va dépenser de l'argent en ayant les mêmes exigences du Service des Biens culturels. Il y a plusieurs raisons qui nous ont fait faire ce projet. »

C. Aeby : « Concernant la remarque des panneaux solaires, est-ce qu'on va en reparler la prochaine fois ? »

S. Haymoz : « On y réfléchit toujours, je m'occupe de la commission de l'énergie, c'est quelque chose que j'ai toujours en tête. Tout faire on ne peut pas, maintenant on a choisi ce projet-là, donc non je ne vais pas vous en reparler à la prochaine assemblée, car je n'aurai pas le temps de faire ni des recherches, ni un projet. »

C. Aeby : « Vous devez vous engager quand même à faire cette nouvelle analyse. Savoir ce que ça va coûter et voir s'il y a un retour sur investissement ? »

S. Haymoz : « Bien sûr, on essaie toujours de reprendre les demandes qui sont faites durant l'assemblée pour y répondre. Si quelqu'un me demande de poser des panneaux solaires, je vais y réfléchir. Il y a aussi eu la demande pour la halle de gym qui est mieux située et pour le moment c'est ça le prochain projet pour des panneaux solaires. Il faudra être patient. »

Ivan Matic : « La remarque est juste pour le chauffage à distance, mais je pense pas que ce soit rentable qu'avec des privés. Par contre, il y a des panneaux sur la nouvelle école ? »

S. Haymoz : « Sur la nouvelle actuelle, il n'y a pas de panneaux solaires. »

I. Matic : « Je trouve aussi que c'est bizarre de faire une pompe à chaleur et de ne pas prévoir de panneaux solaires. Surtout qu'au niveau communal, on suggère aux citoyens de le faire. »

S. Haymoz : « On va voir si c'est possible de l'ajouter au projet. »

A. Ratzé : « On a bien évidemment déjà discuté de ça avec les architectes, il y a plusieurs variantes qui ont été discutées et étudiées. Pour le moment avec cet agrandissement de l'école, ce n'est pas une variante qui a été choisie, car pour la transformation de l'existant ce n'était pas le plus rationnel. Nous prenons bonne note de vos remarques et nous allons faire cette réflexion mais pas pour la prochaine assemblée, car la période est trop courte. Mais pour le projet définitif et la mise à l'enquête on a encore un peu de temps et on va étudier ça. »

R. Stucky : « Vous avez pensé à isoler le toit comment ? Il faudra enlever les tuiles, donc en même temps vous pouvez poser des panneaux solaires. »

S. Haymoz : « Pour le moment, on ne va pas venir dans les détails techniques, car c'est un gros dossier que je ne connais pas par cœur, ce sont les architectes et des professionnels qui ont prévu cette rénovation. »

P.-A. Brülhart : « Il y a des subventions pour les panneaux solaires. Pour essayer d'avancer, il faut nous représenter le projet. La Commune doit montrer l'exemple par rapport aux énergies renouvelables. Bien sûr que les architectes sont des professionnels, mais ce n'est pas eux qui paient, c'est un projet à 4 millions. J'aimerais savoir si on va toucher des subventions, avoir plus de détails, je pense que ça pourrait être un peu mieux ficelé. Pour le prix que va coûter ce projet, je trouve qu'on a le droit à plus d'informations. Je ne propose pas de refuser, mais d'avoir un projet plus détaillé. »

S. Haymoz : « Pour les subventions, toutes celles qu'on peut recevoir seront demandées. Mais on ne peut pas savoir au début ce qu'on va recevoir, on fait les demandes et après on verra. Elles s'élèveraient à env. Fr. 60'000.-. Pour les panneaux solaires aussi, même si ce n'est pas fait en même temps. De toute façon on les demande systématiquement. »

V. Von Holzen Schöb : « J'ai l'impression que l'on est dans une situation pas très claire. Est-ce que l'assemblée communale peut demander au Conseil communal d'étudier ce projet avec les panneaux solaires sur le toit ? »

A. Ratzé : « On a pris bonne note du désir de la majorité de l'assemblée. Je vous propose de retirer ce point de l'assemblée communale de ce soir et de le repasser lors d'une prochaine assemblée, bien sachant qu'en termes de délai au niveau de l'AES on va être serré, mais il y a plusieurs questions de fond qui ont été posées.

Vote : Que celles et ceux qui sont pour le report à une assemblée ultérieure du crédit pour l'agrandissement de l'école de Courtion : transformation et assainissement du bâtiment A, extension du bâtiment B-C, avec l'étude des panneaux solaires, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

C. Aeby : « Est-ce que je peux poser encore une question ? »

A. Ratzé : « Non, vous ne pouvez pas.

Résultat du vote : 27 oui 6 non 9 abstentions

Le vote sur ce crédit est reporté. »

Point 5.2 b) de l'ordre du jour : Remise en état du terrain de football du Nitou et amélioration de son éclairage ; crédit y relatif

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je redonne la parole à Sabine Haymoz, également responsable du dicastère des sports. »

S. Haymoz présente ce projet à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

La parole n'est pas demandée.

A. Ratzé : « Je remercie Sabine pour sa présentation et s'il n'y a pas d'autres questions, je cède la parole au représentant de la Commission financière pour leur rapport. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission financière (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission propose à l'assemblée communale d'approuver cet investissement tel que proposé.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous allons donc passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour la remise en état du terrain de football du Nitou et amélioration de son éclairage, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 42 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

Point 5.2 c) de l'ordre du jour : Bâtiment communal de Cormérod, changement de chauffage ; crédit y relatif

A. Ratzé : « C'est à nouveau la cheffe des bâtiments qui vous présente ce point du tractanda. »

S. Haymoz présente ce projet à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

Michel Monnet : « Avons-nous une comparaison d'exploitation des coûts par rapport au chauffage actuel ? »

S. Haymoz : « Non, car du moment où on doit changer le chauffage car il est trop abîmé, on n'a pas le droit de remettre un chauffage à mazout. »

M. Monnet : « Ce n'était pas le sens de ma question, mais va-t-on économiser avec ce changement de chauffage ? »

S. Haymoz : « Oui, on fera des économies, mais je n'ai pas de comparaison. »

R. Stucky : « Même question, les panneaux solaires ? »

S. Haymoz : « Non, car c'est un bâtiment protégé. »

R. Stucky : « Vous vous êtes posé la question ? Car je n'y crois pas trop. »

A. Ratzé : « Merci de ta confiance. »

Laurence Zizza : « Je peux apporter des précisions, c'est par exemple ma maison qui n'est pas un bâtiment protégé mais se trouve dans le village de Cormérod qui est un périmètre protégé. On a eu des restrictions pour mettre des panneaux solaires sur le toit. »

P.-A. Brülhart : « Ce qui est bien ici c'est qu'on a une comparaison entre les différents systèmes de chauffage. Vu que notre Commune a une grande surface forestière, pourquoi pas l'idée de partir sur un chauffage à bois ? C'est une suggestion.»

S. Haymoz : « On utilise déjà du bois à Misery. A Cormérod on a une autre contrainte, c'est qu'il n'y a déjà pas de local pour le stockage et l'accès à la chaufferie est compliqué, c'est donc la solution la plus judicieuse qui vous est proposée là. »

Pascal Baechler : « Le chauffage à pellets serait faisable, par contre ce serait beaucoup trop petit pour un chauffage à plaquettes. Actuellement la Corporation vend presque 60% de sa production de bois par plaquettes et aussi des échanges de bois pour des pellets, donc le business se fait déjà dans la région. A Cormérod il faudrait prévoir un chauffage à distance dans tout ce secteur pour que ce soit rentable. »

A. Ratzé : « Je remercie encore une fois Sabine pour ses explications concernant ce changement de chauffage à Cormérod et s'il n'y a pas d'autres questions, la parole est à nouveau à la commission financière. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission financière (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission propose à l'assemblée communale d'approuver cet investissement tel que proposé.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous passons au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour le changement de chauffage au bâtiment communal de Cormérod, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 42 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

Point 5.2 d) de l'ordre du jour : Réaménagement des extérieurs du Centre communal ; crédit y relatif

A. Ratzé : « Voilà une 4^{ème} et dernière demande de crédit qui vous est présentée par Sabine Haymoz. »

S. Haymoz présente ce projet à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

J. Berset : « Est-ce que le personnel communal participe à ces travaux, j'imagine qu'ils ont des compétences pour le faire ? »

S. Haymoz : « Alors ils ont des compétences pour le faire, mais on va plutôt utiliser des entreprises, car notre personnel communal est très occupé. »

V. Von Holzen Schöb : « Est-ce que je peux revoir le plan où sont marqués des îlots, je n'ai pas très bien compris. »

S. Haymoz : « Il s'agira de petits éléments qui sont amovibles, pas de gros éléments en béton. »

V. Von Holzen Schöb : « C'est un truc qui gênera sur la place. »

S. Haymoz : « Si on veut la place libre, on peut enlever les îlots. Si ce n'est pas nécessaire, on les mettra pour avoir cette façon de tourner autour des places, un sens de rotation. »

I. Matic : « Vu qu'il y a pas mal de places de parc, ce ne serait pas intelligent de mettre des places de recharge électrique ? Groupe E cherche des emplacements. »

S. Haymoz : « Pour le moment, on n'a pas encore d'offre de borne de recharge, mais on est en train de chercher des solutions. »

Roland Aeby : « Ma première remarque est que tu as parlé de limiter les places de parc, alors qu'on voit sur le projet qu'il y a plus de places de parc que maintenant et comme deuxième remarque, il y a beaucoup de véhicules d'entreprises qui viennent se parquer, je ne vois pas tellement ce que le panneau de parking va les empêcher de venir. »

S. Haymoz : « Alors je ne voulais pas dire qu'on limitait les places de parc, mais qu'on limitait le parcage sauvage, donc en particulier les bus d'entreprises ou de ce genre-là. Ensuite, on mettra une limitation horaire avec le disque bleu. »

R. Aeby : « Merci pour ces informations. Est-ce que ce ne serait pas plus simple de prévoir de sortir sur la servitude existante pour ne pas faire ce va-et-vient avec cet îlot ? »

A. Ratzé : « Là on aura un problème avec la sortie sur la route cantonale et l'augmentation de trafic que ça va générer. »

S. Haymoz : « Mais ça ne résout pas le problème, car on tourne aussi vers les places de parc par exemple celles vers les containers. Ça engendre plus de travaux, sinon je ne vois pas comment. Je pense qu'on a fait au plus simple. »

Yvan Zenhäusern : « Il faut penser aux camions poubelles aussi, qu'ils puissent accéder aux containers. »

S. Haymoz : « Oui, on a pensé à tous les camions, même aux bus des camps de ski. »

A. Ratzé : « Merci encore, Sabine, pour cette présentation et s'il n'y a pas d'autre question, nous écoutons à nouveau le rapport de la commission financière. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission financière (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission propose à l'assemblée communale d'approuver cet investissement tel que proposé.

A. Ratzé : « Merci pour ce rapport. Nous pouvons maintenant voter.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour le réaménagement des extérieurs du Centre communal à Misery, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 40 oui 0 non 2 abstentions

Le crédit est accepté par 40 oui. »

Point 5.2 e) de l'ordre du jour : Aménagement d'un trottoir à la route de Courtepin (secteur La Charrue) ; crédit y relatif

A. Ratzé : « Cette fois, c'est David Bongard, responsable du dicastère des routes, qui vous présente ce point du tractanda. »

D. Bongard présente ce projet à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

Jacqueline Jaquenod : « Est-ce que vous enlevez le mur actuel dans le contour et vous y mettez le trottoir au bord ? »

D. Bongard : « Ce mur existant côté Charrue sera supprimé, le trottoir le remplacera. »

J. Jaquenod : « Parce que c'est un endroit dangereux, il faudrait presque mettre des barrières au bord dans le contour. C'est déjà arrivé que des voitures sont passées sur le mur. Pour des petits enfants, il faut bien sécuriser la zone. »

D. Bongard : « Oui c'est d'ailleurs pour cela qu'on veut réaliser ce trottoir. »

A. Ratzé : « Je remercie David pour sa présentation et s'il n'y a pas d'autres questions, je passe encore une fois la parole à la commission financière. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission financière (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission propose à l'assemblée communale d'approuver cet investissement tel que proposé.

A. Ratzé : « Merci et nous passons au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour l'aménagement d'un trottoir à la route de Courtepin (secteur La Charrue), tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 41 oui 0 non 1 abstention

Le crédit est accepté par 41 oui. »

Point 5.2 f) de l'ordre du jour : Participation communale aux rénovations et agrandissements des homes du Réseau Santé Lac

A. Ratzé : « Je cède la parole à Christophe Frossard qui vous parle encore un peu du RSL. »

C. Frossard présente ce projet à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

La parole n'est pas demandée.

A. Ratzé : « Merci, Christophe, pour cet explicatif. Si personne ne souhaite la parole, nous allons écouter encore une dernière fois le rapport de la Commission financière. »

Rapport de la commission financière : T. Bigler lit le rapport de la commission financière (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission propose à l'assemblée communale d'approuver cet investissement tel que proposé.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour tout son travail dû à ces très nombreux investissements. Nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour la participation communale aux rénovations et agrandissements des homes du Réseau Santé Lac, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 42 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre confiance et votre patience dans le traitement de tous ces crédits. »

Point 6 de l'ordre du jour : Divers et communications

A. Ratzé : « Au début de ces *Divers*, le Conseil communal souhaite vous présenter dans les grandes lignes le programme de législature et le plan financier des investissements pour les années 2022 à 2026. Si le premier document n'est pas imposé par la loi, contrairement au second, ce sont néanmoins deux outils très intéressants pour la gestion communale et pour se projeter dans l'action du Conseil communal durant une législature. Le programme de législature illustre quelques-unes des principales intentions et les objectifs prioritaires que le Conseil communal s'est fixés pour les années à venir. Il s'agit bien d'un programme et non d'une promesse, donc le maximum sera fait pour concrétiser ce qu'il contient, mais d'autres impératifs qui ne sont pas connus aujourd'hui ou les aléas de la vie viendront peut-être modifier le cours des événements. Quant au plan financier, il liste les projets, leur donne une échéance à laquelle ils devraient être soumis au vote de l'assemblée avec une estimation de leur coût. Il s'agit bien d'une estimation qui ne repose pas encore sur un devis.

Voilà après cette introduction, passons au vif du sujet. Le programme de législature se compose de 3 grands domaines d'action que sont Espace public et mobilité, Infrastructures et bâtiments, Ecole et vie locale. Chacun de ces domaines contient 3 objectifs et plusieurs projets que vous pouvez découvrir à l'écran. Les priorités inscrites au programme sont : la réalisation des travaux routiers à Cormérod et l'assainissement du cadastre souterrain, l'amélioration de la qualité de l'approvisionnement en eau potable, l'agrandissement de l'école de Courtion et des locaux pour l'AES, l'adaptation des infrastructures de collecte et tri des déchets, le soutien aux sociétés locales, aux manifestations et occasions de rencontres et enfin le raccordement du village de Misery à la STEP de Pensier.

Sur le plan financier, vous retrouvez les crédits principaux votés avant 2021 et ceux prévus au budget 2022 que nous venons de voter. Pour la suite, certains montants sont liés aux priorités du programme de législature que je viens de mentionner, p.ex. les réfections des routes et les crédits de mise en séparatif pour les quartiers de La Ciba et des Grands-Prés. On peut citer encore la rénovation de la place de jeux à Cormérod et le futur réaménagement de l'ancien terrain de foot à Misery, sous le libellé zone sportive dont vous parlera aussi Sabine dans un instant. Un peu plus loin à l'horizon 2026, des rubriques ont été ouvertes pour la réalisation d'une installation solaire (hey oui, une installation solaire !) ici sur le toit du Centre communal, pour la réfection de la chapelle de Cormérod et pour la

construction d'un nouveau bâtiment pour la voirie. Je répète, il s'agit là d'un plan que nous aurons à cœur d'étudier durant cette législature.

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce programme de législature ou sur le plan des investissements 2022-2026 ?

J. Berset : « Concernant le réservoir d'eau à Courtion, où en est-on ? Il était prévu qu'on le refasse. »

Jean-Yves Garreau : « Effectivement on avait voté pour refaire le réservoir, actuellement le projet est en stand-by, car il y a un projet régional d'approvisionnement en eau qui s'appelle Régi'Eau 1700 que peut-être notre Commune va intégrer, on décidera l'année prochaine. On ne sait pas encore si notre réservoir va être conservé en l'état, si ça vaut la peine de le refaire ou pas, si on va utiliser nos sources. Il y a encore beaucoup de questions ouvertes et on ne veut pas investir tant qu'on ne sait pas si on va le garder ou non. »

J. Berset : « On laisserait donc tomber le réservoir de La Lorge ? »

J.-Y. Garreau : « Actuellement, ce n'est pas prévu. Tout ce qu'on a prévu de refaire dans nos installations est bloqué, en attendant, car on n'investirait pas si c'est plus économique de s'approvisionner ailleurs. »

A. Ratzé : « A noter que sur le principe toutes ces sources vont être conservées, car actuellement on va plutôt vers un manque de ressources. D'autres questions en relation avec ce plan financier ? »

V. Von Holzen Schöb : « Je vous remercie de nous avoir présenté tout ça, je trouve ça très intéressant et très important que la population soit impliquée dans ces plans. Est-ce qu'on pourrait avoir ces documents à quelque part pour les revoir ? »

A. Ratzé : « Oui, ces documents pourraient être mis sur le site internet communal. »

J. Berset : « Dans le cadre de la mobilité douce, est-ce qu'il y a une réflexion de faire un trottoir ou un cheminement piétonnier depuis Cormérod jusqu'au terrain de foot du Nitou ou jusqu'au trottoir existant à Courtion ? »

A. Ratzé : « On prend bonne note de ta remarque, mais ce n'est pas prévu dans l'immédiat ou au programme de cette législature.

Si vous n'avez pas d'autre question, bien qu'elle ait déjà eu beaucoup à vous dire ce soir au chapitre des crédits pour l'année prochaine, je redonne encore la parole à Sabine Haymoz pour quelques informations d'ordre général. »

S. Haymoz : « C'est juste pour parler de la zone sportive qu'a mentionnée notre syndic tout à l'heure. Vous vous rappelez que l'on avait fait un sondage sur quoi faire de l'ancien terrain de foot de Misery. Pour vous donner des informations, on n'a pas mis le sondage dans un tiroir, on a créé un groupe de travail et avec celui-ci on a pris toutes les remarques qui ont été mentionnées le plus souvent et on est en train d'essayer de créer une zone sportive qui va rassembler les activités que vous avez souhaitées, évidemment avec l'aide de professionnels. On s'est déjà vu plusieurs fois, on va avancer gentiment avec ce projet, il n'y a pas de grande urgence, mais le projet a déjà un bon aspect. Maintenant je vais parler des horaires TPF, chaque année on a la possibilité de demander quels sont les horaires supplémentaires qu'on aimerait et ce qu'on pourrait améliorer. Actuellement, les changements principaux qu'on peut voir sont sur le week-end où il y a

maintenant 6 bus par jour le week-end. Beaucoup d'efforts ont été fournis par les TPF pour rendre notre Commune accessible en bus.

Une prochaine chose que je voulais vous dire c'est l'anniversaire de la fusion. Le 1^{er} janvier 2022, c'est l'anniversaire de notre fusion entre les quatre villages et on va fêter cet anniversaire le 31 juillet qui nous permettra de fêter en même temps l'anniversaire de notre cher pays. Je vous propose de déjà réserver cette date pour participer à cette fête qui sera prévue au centre de notre Commune. Pour ce faire, on aura besoin de bénévoles, il y aura des informations sur le site internet donc si vous voulez participer ce sera avec plaisir. »

A. Ratzé : « Merci, Sabine, pour ces précisions.

Avant de vous donner la parole, je voudrais encore aborder le fameux dossier des éoliennes qui a connu de nouveaux développements au cours des dernières semaines. Ce dossier très complexe occupe beaucoup les membres du Conseil communal, que ce soit durant ses séances ordinaires, mais aussi dans le cadre de la coordination avec les communes de Belfaux et Courtepin concernées par le même projet de parc éolien des collines de La Sonnaz.

Bien entendu, ce n'est pas en cette fin d'assemblée communale que nous allons ouvrir le débat pour ou contre ces éoliennes, mais il s'agit de vous informer de l'état de ce dossier. Vous le savez, un vote consultatif avait été annoncé, par nos deux communes voisines et la nôtre, pour le 13 février 2022. Or, pour qu'un débat démocratique puisse avoir lieu avant que la population ne se prononce, il faudrait pouvoir organiser en temps opportun des soirées d'information sur la base d'éléments fiables et concrets de la part de nos autorités cantonales, car je rappelle ici que la planification de ces parcs éoliens a été faite uniquement par le Canton, sans consultation des communes. Je l'ai dit, une coordination existe entre Belfaux, Courtepin et Misery-Courtion, d'ailleurs une nouvelle séance est encore prévue demain matin à ce sujet. Néanmoins, nos démarches auprès du Canton, notamment pour la question du financement d'une étude de vent, n'ont pas encore abouti. Le Conseil d'Etat nous a convoqués à une rencontre qui n'aura lieu que le mercredi 22 décembre prochain. Ce sera alors trop tard pour organiser ces soirées de débat qui devraient aussi porter sur la transition énergétique voulue par le peuple suisse en votation fédérale. Donc, par conséquent, nous n'avons pas d'autre choix que de reporter ce vote consultatif à une date ultérieure. Il faut souligner encore une fois que ce vote ne sera que consultatif et non décisionnel, puisque la localisation des projets éoliens sur le territoire ne relève pas de la compétence communale. Toutefois, plusieurs communes fribourgeoises impactées par la planification cantonale des parcs éoliens ont adressé récemment au Conseil d'Etat une demande de reconsidération du volet éolien du Plan Directeur Cantonal. Il faut maintenant attendre de voir comment le Conseil d'Etat traitera cette demande et celle de nos trois communes dont j'ai parlé il y a un instant, à savoir l'organisation et la prise en charge financière des études de vent afin que ces dites études soient plus neutres et non réalisées par un développeur privé. Sans doute faut-il aussi attendre que ce Conseil d'Etat se reconstitue suite aux dernières élections. Nous sommes encore au tout début de ce dossier qui, s'il devait aller de l'avant, connaîtra de nombreuses étapes, marquées par différentes mises à l'enquête durant lesquelles chacun pourra prendre position. Le Conseil communal suit attentivement chaque nouvel élément qui se fait jour dans ce contexte des éoliennes et vous tiendra régulièrement informés des décisions ou des aspects qui sont susceptibles d'intéresser nos concitoyens. Nous comptons aussi sur votre compréhension face à la charge de travail supplémentaire qu'un tel dossier représente pour des conseillers communaux de milice et au nom de mes collègues je vous remercie pour votre soutien et votre appui.

Voilà, la discussion est ouverte. Qui souhaite prendre la parole ?

P. Prisse : « Je vous parle au nom du groupement villageois qui a lancé une pétition. Le 5 juillet, le groupement vous a remis une pétition demandant un vote en 2021 sur la question suivante : Êtes-vous favorables au développement de ce parc dont 2 éoliennes seraient implantées sur le territoire de notre Commune ? N'ayant ni validé, ni mis en œuvre la pétition vous négligez les 489 signatures que nous avons récoltées et en même temps les préoccupations des citoyens qui ne veulent pas savoir s'il y a du vent ou pas mais qui souhaitent se prononcer pour ou contre le parc éolien comme dans toute démocratie normale. Vous êtes les seuls dans tout le canton à faire ça et préférez discuter du sujet avec Belfaux et Courtepin plutôt qu'avec nous les citoyens de Misery-Courtion. Le vote n'a pas encore eu lieu et a été mis au conditionnel pour 2022, vous préférez faire tenir le vote de vos citoyens à une décision du canton sur une mesure de vent, c'est une drôle d'idée et vous êtes les seuls dans tout le canton à faire ça. Le 4 octobre 2021, vous avez répondu que vous vous engagez de défendre les intérêts locaux sans pourtant faire abstraction d'impératifs à plus grande échelle pour imposer un droit supérieur. Par ceci, vous avez implicitement refusé la pétition et remis le vote consultatif au conditionnel, c'est-à-dire qu'il aura lieu que si le canton donne suite à une demande d'organiser, de coordonner, de financer une étude de vent. Selon l'avis de droit de Maître Ecoffey qui remet en cause la validité du plan directeur cantonal compte tenu des problèmes de conflits d'intérêts mis en évidence, chaque commune a été invitée à se joindre à cette démarche. Nous voulons en savoir plus aujourd'hui, partout ailleurs les conseillers communaux concernés écoutent leurs citoyens, informent et agissent. Ce mois-ci Siviriez, Sorens, Sâles, etc. font voter pour ou contre le parc éolien ou encore au minimum écrivent au Conseil d'État. Pourquoi avoir repoussé ce vote à 2022 et ne pas l'avoir réalisé comme demandé dans la pétition ? Pourquoi avoir changé la question du vote et ne pas avoir respecté la volonté des citoyens ? Pourquoi agissez-vous de la sorte en faisant différemment des autres communes qui défendent les intérêts et qui font voter ? Êtes-vous conscients que vous risquez d'être les seuls à ne pas demander le réexamen du plan directeur alors que tout indique un conflit d'intérêt ? Êtes-vous prêts à en assumer la responsabilité ? Vous avez jusqu'au 5 janvier 2022 pour demander le réexamen, si vous refusez dites-nous aujourd'hui pourquoi. »

A. Ratzé : « Ça fait beaucoup de questions. Nous partons du principe que nous sommes dans un pays démocratique et le fondement pour prendre des décisions c'est justement d'entendre les arguments de chacun. On remet pas du tout en question le fait qu'on aimerait faire ce vote consultatif, par contre pour ce faire nous avons décidé de mettre sur pied ces séances d'information. Aujourd'hui le calendrier, ce n'est pas nous qu'on le tient. Malheureusement on est tributaire de l'avancement du Conseil d'Etat. D'ailleurs nous on fait mieux que les autres communes, on ne fait pas que d'écrire mais on va aller au Conseil d'Etat le 22 décembre prochain pour justement discuter de ces divers éléments suite aussi à la demande de reconsidération du projet éolien. On est la seule commune fribourgeoise qui a une séance au Conseil d'Etat sur ce sujet-là. Suite à cette séance, on espère avoir plus d'éclaircissement notamment sur le fait de si oui ou non ils organiseraient ces mesures de vent dont vous avez été informés. En toile de fond de cette thématique, il y a tout ce problème de transition énergétique auquel on ne peut pas simplement fermer un volet en disant oui c'est bien mais pas chez nous. On se doit aussi en tant qu'autorité, on n'est ni pour ni contre bien au contraire, d'essayer de mener ce dossier en ayant tous les éléments possibles et imaginables pour pouvoir présenter à la population les pour et les contre et pour ce faire il faut un petit peu de temps et nous voulons aller voir au fond du problème un peu tous ces éléments-là avant de faire simplement un vote pour ou contre les éoliennes. Ça on vous l'a déjà expliqué et c'est là où on se trouve. Aujourd'hui vous vous êtes formellement opposés à ce projet-là mais peut-être que ce n'est pas le cas de tout le monde. Nous pensons qu'un débat public qui va poser toutes ces questions permettra aux gens de se faire une idée claire là-dessus. »

P. Prisse : « Alors on a été dans les villages, on a fait la pétition, on a parlé avec les gens. Les séances d'information sont une très bonne idée mais le vote doit avoir lieu, les opinions sont là déjà formées donc je ne vois pas pourquoi nous devrions repousser ce vote à un futur inconnu et le mettre au conditionnel. »

J. Berset : « Tout le monde n'est pas du même avis, il y a aussi des partisans de l'éolien parce qu'on doit sortir de la crise énergétique, sortir des énergies fossiles. Il faut être responsable, il faut isoler sa maison, etc. mais il faut aussi produire de l'électricité. Il y a un bilan à faire. »

A. Ratzé : « D'où l'idée du Conseil communal d'organiser ces séances d'informations et pas simplement se baser sur ces 489 signatures et fermer la porte sans que tout le monde ait pu entendre les divers arguments. Je crois qu'en Suisse on est une démocratie et le principe même c'est de donner la parole aux gens, de créer ces débats et de pouvoir avoir le maximum d'informations avant de prendre une décision. Vu qu'on a cette chance, on va d'abord passer par la séance avec le Conseil d'Etat. »

Benoît Berset : « Il y a certaines questions qui n'ont pas été répondues, pourquoi inventer une question alibi en prenant en otage le Conseil d'Etat et la population avec ? »

A. Ratzé : « Nous on n'a pas de modifier de question car on n'a pas posé de question. Lors de l'assemblée des communes fribourgeoises, on a eu l'information que la Confédération et le Canton prendraient en charge les frais d'une étude de vent. On a besoin de clarifications. »

B. Berset : « Donc les 489 personnes qui se sont prononcées par la pétition, vous n'en tenez pas compte ? »

A. Ratzé : « Ce n'est pas vrai. Il n'y a pas eu de débat dans les autres communes, on n'a pas à devoir faire comme les autres communes, libre à nous de le faire comme on le souhaite. »

B. Berset : « Selon la Llnf, nous avons déposé une demande d'accès aux documents en mars dernier. Il y a eu une séance de médiation, malgré le fait de la recommandation de la préposée, vous avez répondu défavorablement à cette demande, est-ce qu'il y a quelque chose à cacher ? »

A. Ratzé : « Nous n'avons rien à cacher, c'est simplement d'une part pour ne pas alimenter le débat, qui est déjà trop nerveux à notre sens et deuxièmement, on doit obtenir l'accord des auteurs des documents avant de les divulguer. »

Autres divers ? »

J. Berset : « La loi sur les seniors a donné 5 ans aux communes pour faire un plan sur Senior+, le concept devait être livré au 30 juin de cette année. A quel stade en est-on, parce que d'autres communes ont nommé une personne référente et une commission ? »

C. Frossard : « Oui, il y a cette loi votée en 2016. Les exigences de la loi sont pratiquement incompatibles avec l'organisation d'une petite commune. La réflexion qui a été faite au niveau du district s'est basée surtout au niveau du RSL. Un groupe de travail a été formé, le rapport a été terminé en 2021 et le concept sera présenté au printemps 2022. Ensuite on pourra définir quelles sont les tâches qui pourront être faites par les communes ou par des associations ou intercommunales. »

La parole n'est plus demandée.

A. Ratzé : « Au terme de cette assemblée et bientôt de cette année qui fut particulièrement chargée pour la vie communale, mais aussi complexe à tous niveaux pour notre vie quotidienne en raison bien sûr de la crise sanitaire qui se prolonge, j'aimerais remercier mes collègues du Conseil communal, ainsi que l'ensemble du personnel communal, pour tout le travail accompli, pour leur disponibilité et leur engagement. Malgré les circonstances pas toujours évidentes à cause de ce satané Covid, l'ambiance de travail est excellente et il est important, essentiel même pour qu'une commune fonctionne correctement que les autorités et les collaborateurs agissent ensemble, avec un état d'esprit positif. Je me félicite que ce soit le cas ici à Misery-Courtion.

Merci également aux membres des commissions, des groupes de travail et du conseil des parents qui assument un rôle de conseil et d'appui pour les conseillères et conseillers communaux. Un merci tout particulier à Nicole Joye qui a organisé cette magnifique fenêtre de l'Avent ce soir ici à l'entrée de la salle et qui continue année après année à se soucier de ces fameuses fenêtres, merci à la presse et merci à vous tous pour votre participation à cette assemblée.

Malheureusement, comme déjà communiqué en préambule de cette assemblée, il ne sera pas possible de partager ensemble le traditionnel verre de l'amitié, ceci évidemment pour les raisons que l'on connaît que trop bien maintenant.

Je vous souhaite à toutes et tous de très belles Fêtes de Noël et surtout tout le meilleur pour l'année 2022. »

L'assemblée est levée à 23h00.

Au nom de l'assemblée communale

Le Secrétaire : 
Olivier Simonet



Le Syndic : 
Alexandre Ratzé

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.